

La réussite en licence des néo-bacheliers

Note méthodologique

SOURCE

Les indicateurs de réussite sont calculés à partir des informations contenues dans la base informatique **Apogée** (Application pour l'organisation et la gestion des enseignements et des étudiants), destinée à la gestion des inscriptions et des dossiers des étudiants.

Les calculs sont réalisés par l'Observatoire des Résultats, de l'Insertion professionnelle et de la Vie Étudiante de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (**ORIVE**).

CHAMP

Les calculs portent sur les **néo-bacheliers**, à savoir les étudiants entrés à l'université dès la rentrée qui a suivi l'obtention de leur baccalauréat. Sont par exemple considérés comme néo-bacheliers 2017 les étudiants qui ont obtenu leur baccalauréat en juillet 2017 et sont entrés à l'université en septembre de la même année.

Les étudiants suivant une formation à distance (Licence de Droit dans la cadre du CAVEJ et Licences d'Arts plastiques et de Cinéma avec le CNED) ou une formation en Droit délocalisée à l'étranger ainsi que les étudiants inscrits dans des cursus spécifiques aux CPGE ne sont pas pris en compte dans les calculs.

MÉTHODOLOGIE

Les taux de réussite sont calculés sur les étudiants considérés comme « **présents** », c'est-à-dire sur les étudiants qui ont obtenu au moins une note supérieure à zéro au cours de l'année. Les taux de réussite rapportent ainsi le nombre d'étudiants admis au nombre d'étudiants « présents » une année donnée.

Taux de réussite en première année de licence :

$$\frac{\text{Néo-bacheliers reçus en L1 dès la première inscription}}{\text{Néo-bacheliers ayant obtenu au moins une note supérieure à zéro en L1 lors de l'année de première inscription}}$$

Taux de réussite en licence en 3 ans :

$$\frac{\text{Néo-bacheliers reçus en L3 trois années après leur entrée à Paris 1}}{\text{Néo-bacheliers ayant obtenu au moins une note supérieure à zéro en L1 l'année de leur entrée à Paris 1}}$$

Taux de réussite en licence en 4 ans :

$$\frac{\text{Néo-bacheliers reçus en L3 quatre années après leur entrée à Paris 1}}{\text{Néo-bacheliers ayant obtenu au moins une note supérieure à zéro en L1 l'année de leur entrée à Paris 1}}$$

Précisions méthodologiques :

- Les étudiants « AJAC » (Ajournés Admis à Continuer) ne sont pas comptabilisés parmi les admis.
- Les étudiants qui valident une double licence ne sont comptés qu'une fois dans le calcul de la réussite à l'échelle de Paris 1. En revanche lors des calculs par licence, leur réussite est attribuée à leurs deux licences de rattachement.
- Lorsque les effectifs sont inférieurs à 30, les taux de réussite ne sont pas présentés car non significatifs (« ns »).